

## RÈGLEMENT

### Appel à projets

Dans le cadre de l'année thématique « Wallonie nature 2020 »

#### 1. CONTEXTE et OBJECTIFS

Le présent appel à projets, lancé à l'initiative de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) à l'égard des prestataires de son territoire, s'inscrit dans le cadre de **l'année touristique thématique** officialisée par le Ministre wallon du Tourisme pour 2020 : « **Wallonie nature** ».

Cet appel à projets a pour objectif de **soutenir des projets touristiques en lien avec la nature selon trois catégories, à savoir :**

- **Nature brute :** événements valorisant les espaces naturels, points de vue exceptionnels, massifs forestiers... ;
- **Nature travaillée :** événements mettant en avant les parcs et jardins, les espaces naturels travaillés par l'homme ;
- **Nature active :** activités de type sport.

Ces événements jalonnent le calendrier **de l'année touristique 2020 en province de Liège.**

Chaque année, ce dernier compte une multitude d'initiatives à vocation culturelle, récréative, sportive et touristique, portées par les secteurs associatifs, publics ou privés. Dans le cas présent, il s'agit d'accorder un soutien spécifique aux projets les plus en lien avec cette thématique.

La FTPL entend promouvoir l'ensemble des projets sélectionnés à travers **un plan de communication** notamment sur le web et les réseaux sociaux de la FTPL.

## 2. OPÉRATEURS ÉLIGIBLES

L'appel à projets s'adresse aux organismes et aux prestataires touristiques (ou à finalité touristique) situés en province de Liège ou dont l'activité/l'évènement se situe sur le territoire provincial, soit :

- Le secteur associatif au sens large : Offices du Tourisme, Syndicats d'Initiative, Maisons du Tourisme, musées, attractions touristiques, parcs naturels, confréries gastronomiques, GAL, ADL, contrats de rivières...
- Le secteur privé : attractions touristiques, secteur Ho.Re.Ca., hébergements, les producteurs de terroir et artisans...

Les synergies entre plusieurs acteurs sont encouragées.

## 3. PROJETS ÉLIGIBLES

Il s'agit de proposer un programme, une journée, une balade, une visite guidée ou commentée, un moment gastronomique, un événement sportif, une activité de détente ou de bien-être... qui pourra s'insérer dans l'agenda événementiel de l'année 2020.

Les projets déposés seront **touristiques** : ils draineront des participants (des résidents, des visiteurs extérieurs et idéalement étrangers) dans le but de passer un moment agréable en province de Liège, à la découverte de ses villes et quartiers, de son offre « nature » et de ses paysages, de son patrimoine naturel, culturel ou historique, de son terroir et sa gastronomie, de ses infrastructures et équipements de loisirs...

Les projets doivent

- être **en lien avec la nature** ou avec son environnement direct. La Fédération du Tourisme de la Province de Liège encourage les **initiatives qui favorisent la découverte** :
  - Aborder des pratiques « nouvelles » (découverte de lieux méconnus...);
  - Vivre des expériences sensibles différentes (olfactives, gustatives, visuelles...);
  - Surfer sur les nouvelles tendances.
- présenter **un budget des recettes et des dépenses** (aussi exhaustif que possible);
- présenter **un plan des opérations de communication** cohérent et planifié.

Les projets présentés peuvent émaner d'activités déjà existantes, pour autant que le lien avec la nature soit explicite.

#### **4. PROJETS NON-ELIGIBLES**

Les projets liés à une demande en équipement touristique ainsi que ceux se déroulant hors du territoire de la province de Liège ne sont pas éligibles.

#### **5. DOSSIER DE CANDIDATURE**

**L'accès au formulaire de candidature est à demander auprès de la Cellule Animation de Territoire** (contact – voir infra point 11).

Les informations suivantes sont à compléter dans leur entièreté et si possible en français.

- Préciser le porteur de projet, le(s) partenaire(s) ;
- Description détaillée du projet : lieu(x), date(s) et horaire(s), contenu, public(s) cible(s), résumé du projet, modalités de réservation, prix (ce dernier doit être cohérent, attractif et adapté au(x) public(s) cible(s)) ;
- Présentation du budget reprenant les recettes et les dépenses : il sera aussi exhaustif que possible et prendra en compte l'accueil des participants, et, le cas échéant, le balisage temporaire, les besoins en mobilier... Le budget précisera les différentes sources de recettes attendues ainsi que les éventuels soutiens financiers (subside(s) et sponsor(s) additionnel(s)) ;
- Préciser les moyens de diffusion/communication spécifiques prévus par l'opérateur (plan des opérations de communication) et y joindre, dans la mesure du possible, les divers supports/ visuels promotionnels ainsi que quelques photos libres de droits avec leurs « Copyright » et légendes utiles à la promotion du projet. Chaque photo doit avoir un poids minimum de 4 Méga-octet (Mo).

#### **6. COLLABORATION AVEC LES MAISONS DU TOURISME**

L'opérateur s'engage à collaborer avec la Maison du Tourisme de son territoire ou sur le territoire où le(s) projet(s) se dérouler(a)ont. La Maison du Tourisme en synergie avec le porteur du projet réalisera une fiche PIVOT<sup>1</sup> permettant à l'activité d'être promue via différentes plateformes d'informations et relais touristiques. Le porteur de projet est également invité à collaborer avec le(s) Office(s) du Tourisme et/ou Syndicat(s) d'initiative se trouvant sur le(s) territoire(s) concerné(s) par le projet.

La liste des Maisons du Tourisme, Offices du Tourisme et Syndicats d'initiative situés en province de Liège est consultable sur la page internet suivante : <https://www.liegetourisme.be/ou-se-renseigner-province-liege.html>

---

<sup>1</sup> PIVOT : Le projet PIVOT (Partage de l'Information pour la Valorisation de l'Offre Touristique) est porté par la Direction des Produits touristiques et des NTIC<sup>1</sup> du Commissariat général au Tourisme depuis début 2009. Plus d'informations via : <http://pivot.tourismewallonie.be>

## 7. CRITERES DE SELECTION

Le nombre total de points sera réparti comme suit :

- **Qualité du projet (sur 20 points) :**
  - Pérennité du projet (ce dernier s'inscrit sur le Long Terme avec une possibilité d'être réitéré) ;
  - Originalité du projet (ce dernier permet de découvrir un lieu méconnu ou une activité peu courante OU permet d'appréhender un lieu ou un site connu mais sous un angle différent/nouveau);
  - Caractère réaliste du projet (sécurité, autorisations, budget...);
  - Elaboration et pertinence du contenu (le projet a du sens, est détaillé, a été travaillé) ;
  - Mise en place de collaborations avec un ou des partenaires clés.
  
- **Valorisation des atouts touristiques en lien avec la thématique (sur 24 points) :**
  - Pertinence des atouts touristiques valorisés (visibilité, accessibilité, lien avec le projet...);
  - Vocation de découverte ou d'exploration du territoire de la province de Liège ou d'une partie de ce territoire, que ce soit à travers sa gastronomie, ses atouts culturels, paysagers, sportifs voire plusieurs de ces aspects en même temps en lien avec la thématique ;
  - Variété des atouts valorisés ;
  - Adéquation entre le contenu du projet et les publics ciblés ;
  - Le projet s'adresse au plus grand nombre et ne se réduit pas à un public d'avertis/experts ;
  - Création d'une ou de plusieurs fiche(s) d'accessibilité de lieu en lien avec l'événement sur le site internet de notre partenaire [www.jaccede.com](http://www.jaccede.com).
  
- **Qualité du plan des opérations de communication du projet (sur 12 points) :**
  - Originalité des supports de communication (dont le graphisme le cas échéant) ;
  - Pertinence du choix des opérations de communication par rapport au(x) public(s) cible(s) ;
  - Cohérence du calendrier des opérations de communication. Les échéances proposées sont réalistes.

Chaque projet sera évalué par un jury composé de personnes internes à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège. Chaque membre attribuera une note personnelle. Les points obtenus seront donc le résultat de la moyenne de ceux-ci.

Chaque critère de sélection sera évalué en fonction de 3 « appréciations » :

- 0 point : le projet ne répond **pas du tout** au critère ;
- 2 points : le projet répond **de façon satisfaisante** au critère ;
- 4 points : le projet répond **tout à fait** au critère.

La Fédération du Tourisme de la Province de Liège **sélectionnera les projets qui répondront le mieux à ces critères dans la limite des budgets disponibles dans le cadre de cet appel à projets et** se dérouleront **courant de l'année 2020**, en vue de leur octroyer un soutien financier (taux d'intervention - voir infra point 9).

## **8. DEPENSES ELIGIBLES**

Sont éligibles, toutes les dépenses qui concourent à la réalisation du projet : les frais de main d'œuvre, frais rédactionnels et de traduction, frais d'impression, de graphisme, d'édition, frais de promotion online et offline, frais de prestation de services par des tiers, dépenses logistiques, frais de catering... à l'exception des dépenses d'investissement faisant l'objet d'un amortissement, de la TVA récupérable, des frais de restaurant du bénéficiaire.

## 9. TAUX D'INTERVENTION ET PROCEDURE DE LIQUIDATION

Il s'agit d'aides à titre exceptionnel, limitées au cadre du présent appel à projets<sup>2</sup>. Cette aide financière est fixée selon le nombre de points obtenus dans le dossier de candidature selon la répartition suivante.

Les projets qui auront obtenu :

- de 0 à 27 points ne pourraient prétendre à aucun subside
- de 28 à 36 points pourraient prétendre à un subside de maximum 1.500€
- de 37 à 46 points pourraient prétendre à un subside de maximum 3.000€
- de 47 points à 56 points pourraient prétendre à un subside de maximum 4.500€

La liquidation de la subvention sera effectuée sur base des factures relatives aux dépenses du bénéficiaire et dont la nature est conforme au dossier approuvé par la FTPL.

Une première tranche de 50% du montant total alloué pourrait être liquidée, si besoin, sur base d'une déclaration de créance signée par le bénéficiaire.

La subvention ou le solde sera liquidé sur base d'une déclaration de créance signée par le bénéficiaire et accompagnée :

- o D'un rapport descriptif détaillé, complété d'une évaluation (nombre de participants, provenance des différents publics, bénéfices...) et d'une revue de presse de l'action (articles, encarts de presse, encarts publicitaires et visuels) ;
- o Des comptes de l'action et d'une copie des pièces justificatives des dépenses propres à l'action pour un montant au moins égal au subside obtenu (factures acquittées).

Le bénéficiaire prendra le soin d'apposer le logo **Province de Liège Tourisme** sur les outils de promotion édités dans le cadre du projet. De plus, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège vous invite à y ajouter le logo « **Wallonie nature 2020** ». Ceux-ci sont téléchargeables via le lien suivant : <https://www.liegetourisme.be/boite-a-outils.html>

---

<sup>2</sup> NB : le subside est cumulable avec tout autre subside émanant des pouvoirs publiques et en ce compris ceux du Commissariat général au Tourisme (CGT) prévu à l'attention des opérateurs touristiques reconnus, tout en respectant l'interdiction du double subventionnement.

## **10. ECHEANCE**

Les dossiers de candidature peuvent être introduits jusqu'au **lundi 23 septembre 2019 avant midi**. Passé ce délai, la page web sera désactivée. Les résultats seront communiqués **début du mois de décembre 2019**.

## **11. CONTACT**

La FTPL se tient à votre disposition pour vous aider à remplir le formulaire de candidature et répondre à vos questions :

### **Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL)**

*Cellule Animation de Territoire*

Place de la République française, 1

4000 LIEGE

Agent Traitant : Vanina RENSON, chargée de projets

Tél. : 04/279.56.31

E-mail : [ftpl.adt@provincedeliege.be](mailto:ftpl.adt@provincedeliege.be)